

Attestation de prise en compte de l'article L171-4 du code de la Construction et de l'Habitation

Paris le 17/02/2025,

Nous soussignés, SARL d'Architecture PETITDIDIERPRIoux, dont le siège est situé au 47 Rue Popincourt 75011 Paris, représentée par Cédric PETIDIDIER & Vincent PRIoux agissant en qualité de Maître d'œuvre, atteste que le projet « Les Cascades » objet du présent Permis de Construire comporte les dispositions de nature à satisfaire les obligations prévues à l'article L171-4 du code de la Construction et de l'Habitation.

Pour servir et valoir ce que de droit
Sincère et véritable.

Cédric Petitdidier

Vincent Prioux.

